

## Garantie légale obligatoire

Par tasserie\_old, le 19/09/2007 à 13:18

Quelle est la durée minimale de la garantie légale sur un appareil électroménager.

Par Jurigaby, le 19/09/2007 à 18:32

la garantie est de deux ans à compter de la découverte du vice pour la garantie des vices cachés.

Pour la garantie légale de conformité, le délai est de deux ans à compter de la délivrance du bien.

Par tasserie\_old, le 20/09/2007 à 12:16

Merci de votre réponse

Par xionx, le 14/06/2010 à 11:29

bonjour voila j'ai achete sur un site tres connu un appareil cro gauffre grill apres un utilisation il ne fonctionne plus et on me dit qu'il n'est pas garanti je suis surpris j'aimerais savoir si ceci est legal merci d'avance

cordialement